



académie
Aix-Marseille **E**

Division des Personnels Enseignants

DIPE/16-721-473 du 07/11/2016

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE ACADEMIQUE DES PROFESSEURS CERTIFIES - ACTUALISATION
DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS
D'ENSEIGNEMENT D'EDUCATION ET D'ORIENTATION : REPRESENTANTS DU
PERSONNEL**

Référence : décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires - Tous publics

Dossier suivi par : Mme BERG, secrétariat de division tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de trouver ci-après les arrêtés rectoraux portant actualisation de la composition de la commission administrative paritaire académique et de la commission consultative paritaire académique concernant les corps gérés par la DIPE, pour ce qui concerne les représentants du personnel.

Ces arrêtés concernent les corps suivants :

- des professeurs CERTIFIÉS
- des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement d'éducation et d'orientation

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines



VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014) ;
VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe ;
VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n°265 du 29 septembre 2014 ;
Considérant les démissions de Mme PARISOT Hélène à compter du 9 janvier 2015, M. SAINT-PIERRE Jacques à compter du 9 janvier 2015 ;
Considérant les démissions de M. GAUTHIER Éric à compter du 5 septembre 2015, M. CARARA Jean Bernard à compter du 10 juillet 2015.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des : **CERTIFIES**

TITULAIRES

Mme Annie SANDAMIANI
M. Philippe BRENIER
M. Michel LABROSSE
M. Laurent SAINT JOURS
M. Julien WEISZ
Mme Séverine VERNET
Mme Caroline CHEVE
M. Julien SANTAMARIA
Mme Delphine FRANCESCHETTI
Mme Mathilde FREU
M. Brice BORLA
Mme Magali BAILLEUL
Mme Jocelyne FRANCOIS
M. Sébastien LECOURTIER
M. Jean Baptiste VERNEUIL
Mme Fabienne CANONGE
Mme Jessyca BULETE
M. François MORLAND
M. Nicolas CARITEY

SUPPLEANTS

Mme Magali POUJOL
M. Yann GARCENOT
Mme Marie-Antoinette MOSCA
M. Patrick DI MARIA
M. Julien MAREC
M. Jean-Luc GIORDANI
Mme Mélodie MARTIN
M. Guilhem PAUL
Mme Fanny TAILLEU
Mme Claudine BARBIER
M. Bernard OUGOURLOU OGLOU
Mme Sandra WEISZ
Mme Catherine FUCHS
M. Thierry TIRABI
Mme Virginie VOIRIN
M. Thomas LLERAS
Mme Fabienne BAZZICONI
Mme Florence LAVIALLE
M. François BOFILL

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 01 SEP. 2016

Bernard BEIGNIER





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

**Division des personnels enseignants
DIPE-Secrétariat**

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014) ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe ;

VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n°265 du 29 septembre 2014 ;

VU le changement de fonction de Madame DELAIRE Emilie le 1^{er} septembre 2015 ;

VU la démission de Madame SCHIEBEL Anne le 3 novembre 2015 ;

VU le changement de fonction de Monsieur CHANTON Cyril le 1^{er} septembre 2016.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique des :

AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme Marie- Françoise VERDY	- Mme Céline GOLA
- M. Yves GRANDIDIER	- Mme Anne BRUN
- M. Serge NEPLES	- Mme Audrey VIGNEAU
- M. Seleimane M'BARECK	- M. Thierry MANFOUMBI-MIKALA

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, 01 SEP. 2016

Bernard BEIGNIER